

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
ARRONDISSEMENT DE COUTANCES

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**

## PROCES-VERBAL DU DÉBAT COMMUNAL

### Sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Coutances mer et bocage

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**

#### COMPTE-RENDU

**Prenant acte du débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Coutances mer et bocage.**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LECOMTE,

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE-PACARY Roselyne, CANU Michel, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, TROCHUT Marie-Christine, MAUSSION Olivier, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, FOUILLEUL Anne-Charlotte, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, LECAUDEY Denis, PAYSANT-DAMOUR Agnès, MABIRE Caroline et VASTEL Philippe.

Etaient absents excusés : Mme LAMY Brigitte (procuration à M. BIDOT), M. HOUSTIN Michaël

Etait absente : Mme BERNARD Virginie

**Date de convocation : 30 octobre 2024**

**Date affichage : 7 novembre 2024**

Le PADD est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme. La procédure prévoit la tenue d'un débat sur les orientations et objectifs au sein des conseils municipaux des communes membres, puis en conseil communautaire, en application de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

Le PADD constitue la clef de voûte du PLUi. Il définit les orientations de projet d'urbanisme, d'aménagement et de développement durables du territoire.

A partir du projet de territoire défini par Coutances mer et bocage, le PADD est articulé autour de 3 grands axes, présentés dans les documents joints en annexe (Projet d'Aménagement et de Développement Durables et support de présentation sur les orientations du PADD), transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal, les axes et orientations du PADD du PLUi sont définis comme suit :

- **AXE N°1** : Ancrer Coutances mer et bocage dans une vision prospective à la hauteur des enjeux d'hier, d'aujourd'hui et de demain

- **AXE N°2** : Repositionner Coutances mer et bocage dans les dynamiques territoriales du Centre-Ouest Manche et affirmer le rôle stratégique de la ville de Coutances
- **AXE N°3** : Affirmer l'identité de Coutances mer et bocage et développer un territoire agréable à vivre, accueillant, équilibré et durable

Les axes et les orientations du PADD ainsi présentés, sont mis en débat.

- Synthèse du débat : les élus n'apportent pas de remarques sur les éléments présentés

### Conclusion

Il est pris acte du débat ouvert et clos sur le PADD du PLUi de Coutances mer et bocage en cours d'élaboration.

LECOMTE Sébastien

Maire de Gavray-sur-Sienne



### Annexe :

- Support de débat : PADD PLUi
- Version du PADD